

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BADGE D'ACCÈS AUX DECHETTERIES INTERCOMMUNALES SITES DE BAYON ET BLAINVILLE-SUR-L'EAU

POUR LES PROFESSIONNELS

Retourner le coupon
et les documents :

- Par mail à : demandes.dechets@cc3m.fr
- Par courrier à : CC3M
56 avenue Pierre Semard
54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Joindre obligatoirement à ce coupon :

- Une copie de la carte grise du/des véhicule(s)
- Extrait Kbis ou certificat d'identification au répertoire national des métiers récent.

Dénomination sociale : _____ RCS : _____

Activité : _____

Code APE/NAF : _____ SIRET/SIREN : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Je soussigné(e) _____ certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces transmises.

Fait à : _____ Signature de la personne habilitée :

Le : _____

Conformément à la réglementation française en vigueur (Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, révisée en 2018), la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle en tant que responsable de traitement informe les usagers qu'ils disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant. En outre, conformément à la réglementation européenne en vigueur (RGPD du 27 avril 2016 entré en application le 25 mai 2018), les usagers disposent d'un droit de limitation et d'opposition à un traitement les concernant, sous réserve de motif légitime. Pour faire exercice de ses droits, le demandeur peut faire sa demande à l'adresse mail suivante : secretariat@cc3m.fr. Un courrier peut également être adressé à la CC3M. Un justificatif d'identité en cours de validité vous sera également demandé.
Les données collectées ne serviront qu'aux seules fins d'organisation du service et non dans un cadre commercial.

LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES – INFOS UTILES

HORAIRES

BLAINVILLE-SUR-L'EAU

ÉTÉ du 15 Avril au 15 Octobre inclus.

Lundi 13h30 – 17h30

Mardi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

Vendredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

Samedi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

HIVER du 16 Octobre au 14 Avril inclus.

Lundi 13h30 – 16h45

Mardi 9h – 12h / 13h30 – 16h45

Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 16h45

Vendredi 9h – 12h / 13h30 – 16h45

Samedi 9h – 12h / 13h30 – 16h45

BAYON

ÉTÉ du 15 Avril au 15 Octobre inclus.

Lundi 13h30 – 17h30

Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

Jeudi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

Vendredi 13h30 – 17h30

Samedi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

HIVER du 16 Octobre au 14 Avril inclus.

Lundi 13h30 – 16h30

Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 16h30

Jeudi 9h – 12h / 13h30 – 16h30

Vendredi 13h30 – 16h30

Samedi 9h – 12h / 13h30 – 16h30

Attention, le samedi, l'accès est
réservé aux particuliers et aux
administrations.

Communauté de Communes
CC3M Meurthe
Mortagne
Moselle

TÉL : 03 83 71 43 62

ADRESSES

Déchetterie à Bayon : Route de Baccarat
(D22 près de la voie ferrée)

Déchetterie à Blainville-sur-l'Eau :
34 Route de Mont-sur-Meurthe

CONSEILS PRATIQUES

Attention, si vous déménagez hors du territoire ou si vous cessez votre activité, pensez à restituer votre badge en déchetterie ou à la CC3M. En cas de perte, le nouveau badge vous sera facturé 10€.

FRAGILE

Pour accéder aux déchetteries, le badge est obligatoire. Muni d'une puce, il faut le protéger des rayures, de la chaleur, des autres champs magnétiques (téléphones portables), de l'humidité et du froid. Le badge ne doit pas être percé.

VOLUMES

Limite de 5m³ par jour et par entreprise.
Règlement consultable en déchetterie et sur le site internet de la CC3M : www.cc3m.fr